

FORMATION INITIALE OPÉRATEUR

Depuis le 25 novembre 2015, tous les professionnels manipulant des produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder leur Certiphyto.

Ce Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage.

Ce certificat doit également être présenté lors d'un achat à usage professionnel.



PUBLIC CONCERNÉ ?

Opérateur : Tout professionnel qui exerce une fonction d'exécution des traitements (uniquement application et manipulation) des produits phytosanitaires.

➤ Salarié en charge de réaliser les traitements...

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

ENVIRONNEMENT :

Connaître les impacts et mettre en pratique les solutions alternatives



ÉCONOMIQUE :

Optimiser l'usage des produits phytosanitaires.

SÉCURITÉ : Connaître l'emploi des produits, maîtriser les risques liés à leur application

RÉGLEMENTAIRE : Tout professionnel utilisant et/ou achetant des produits phytopharmaceutiques doit posséder son Certiphyto et doit connaître la réglementation liée aux produits

COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIPHYTO ?



OU

FORMATION (2 jours) intégrant la vérification des connaissances à l'aide d'un QCM à la fin du 2^{ème} jour. Validation du QCM avec au moins 12 bonnes réponses sur 20.



OU

PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 20 questions Seuil de réussite 12 bonnes réponses sur 20.

En cas d'échec, le suivi d'une formation initiale de 2 jours est obligatoire. Le test seul, au tarif de 150€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPIAT.



SUR DIPLÔME obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :

Au plus près de chez vous.

Nous consulter

Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée :

2 jours
(14 heures)

Prix :

186,67 € HT par personne pour les 2 jours*

Financements possibles :

- Financement à 45% par le dispositif OCAPIAT pour les salariés

*Tarifs 2020



Formations en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



« Support multimédia » remis à chaque bénéficiaire : livret de formation et notice de demande de certificat.



Modalité d'évaluation : Test d'entraînement collectif
Évaluation : QCM individuel à la fin de la deuxième journée
Seuil de validité : 12 bonnes réponses sur 20 questions.



VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, vous obtiendrez votre **attestation de formation** et votre **bordereau de score**. Ceux-ci attesteront de votre réussite et vous obtiendrez votre **Certificat Individuel** pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie OPÉRATEUR Modalité Primo Certificat.

Le certificat individuel est délivré pour une **durée de 5 ans**. Il s'obtient et se renouvelle dans le cadre de la formation renouvellement Certiphyto. SAFE vous accompagne lors de la formation initiale et du renouvellement.



Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

Grâce BRUNELLO au 05.33.89.00.26 – gbrunello@alidad.eu

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr

La société SAFE s'est dotée d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.